

Une Lettre à Lire

Quelques lignes de bon sens au sujet d'une grande compagnie immobilière qui vient de se fonder à Montréal.

La presse de toute la province a raconté l'entrée en scène sensationnelle de la grande compagnie immobilière fondée à Montréal sous le nom de Crédit Métropolitain (limitée). Coup sur coup, la Compagnie, inconnue la veille, s'est donné pour secrétaire le publiciste le plus connu de la province, M. Olivar Asselin ; pour gérant, un des jeunes Canadiens-Français les plus entreprenants et les plus favorablement connus de la Nouvelle-Angleterre, M. Arthur Laberge ; pour président, M. le notaire Edouard Biron, chef de l'étude Biron & Savignac, notaires de la ville de Montréal, de la Banque d'Hochelaga, etc. ; enfin, pour trésorier, M. John LeBoutillier, un des hommes d'affaires de demain à Montréal, frais débarqué d'un voyage d'études financières à Paris et à Londres. En même temps qu'il complétait son organisation, le Crédit Métropolitain achetait, en pleine ville de Montréal, au prix de \$90,000, une terre de 117 acres, valant, au dire d'experts, au moins \$125,000.

Dans une lettre aux têtes dirigeantes de la province de Québec, le gérant et agent fiscal expose ainsi le programme de la compagnie :

Monsieur,

Vous n'êtes pas sans connaître la hausse prodigieuse qui s'est produite dans la propriété immobilière à Montréal en ces dernières années. Dans les faubourgs, la terre qui se vendait \$200 de l'acre il y a dix ans, se vend aujourd'hui \$1000 et jusqu'à deux, trois et cinq mille piastres. Dans les quartiers d'affaires, les prix ont triplé. Et la hausse, au dire de tous les gens clairvoyants, ne fait que commencer. Jusqu'ici, à vrai dire, tout le bénéfice de cette plus-value est allé au spéculateur ; il n'en est rien tombé dans le gousset de l'épargniste ; celui-ci continue de toucher à la caisse d'épargne 3 pour cent. Le Crédit Métropolitain n'est pas une institution de philanthropie ; il n'est pas non plus une mine d'or ; il est constitué pour permettre aux épargnistes, à commencer par ses fondateurs, de toucher au moins 7 pour cent par an sur leurs économies. L'achat qu'il vient de faire, à des conditions si favorables, de la grande propriété Tiffin, à Montréal, prouve combien son ambition est justifiée. Ce n'est là qu'une première opération, la Compagnie ayant présentement devant elle plusieurs offres tout aussi avantageuses.

Le dividende (cumulatif) est garanti :

- 1o Par le fait que le Crédit Métropolitain ne place que sur immeubles, et à Montréal seulement, c'est-à-dire dans une des villes du monde qui, à l'heure actuelle, se développent le plus rapidement ;*
- 2o Par la priorité des actionnaires privilégiés dans le partage des dividendes ;*
- 3o Par le prélèvement et le placement, en fidéi-commis, d'une somme de 5 pour cent sur la recette brute de la compagnie, au bénéfice exclusif des actionnaires privilégiés ;*
- 4o Par le caractère irréprochable de tous ses officiers et directeurs ;*
- 5o Par l'élection d'une commission de contrôle à l'assemblée générale des actionnaires.*

La plupart des médecins, des notaires, des avocats, ou même des ecclésiastiques, en notre pays, sont dépositaires d'épargnes qu'on les a chargés de faire fructifier. Ayant été chargé par le bureau de placer cent mille piastres d'actions privilégiées,—chiffre auquel se bornera l'émission pour le moment,—je me tiendrai à votre disposition pour toute information que vous me ferez l'honneur de me demander. J'aurai besoin de quelques correspondants dans la province de Québec, et je me ferai un point d'honneur de vous accorder pour votre travail une juste rémunération.

Veillez croire, cher monsieur, à la considération et au dévouement de

Votre tout dévoué serviteur,

ARTHUR LABERGE,

: Gérant et agent fiscal du Crédit Métropolitain (limitée).

*11, rue du Saint-Sacrement,
Montréal, 10 mai 1910.*